

Consultation pour la réalisation du 1 % artistique pour le groupe scolaire Arnaud Beltrame à Bussy-Saint-Georges (77)

AMENAGEMENT 77, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Commune de BUSSY SAINT GEORGES a lancé une consultation pour la sélection d'un artiste ou d'une équipe artistique en vue de la réalisation d'une œuvre d'art dans le cadre de la procédure du "1% artistique", concernant l'opération du groupe scolaire Arnaud Beltrame dans la commune de Bussy-Saint-Georges (77).

Le dossier complet est accessible avec le lien suivant :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_8VA8g6MVAU

Ce groupe scolaire est composé de 18 classes, livré et en activité depuis la rentrée scolaire de septembre 2025. Il s'inscrit dans le projet d'aménagement du quartier d'entrée de ville, appelé ZAC du Centre-Ville (qui prévoit à terme 1 500 logements), dont l'aménageur est EPAMARNE.

Le montant de l'enveloppe affectée au 1% artistique est de **140 466,246 € TTC** soit 117 055,205 € HT, dont **117 266, 246 € TTC** affectés à l'œuvre.

L'œuvre artistique attendue devra ainsi traduire et incarner les thèmes suivants :

- L'entraide ;
- La vaillance ;
- La générosité ;
- L'altruisme ;
- Le partage ;
- La fraternité ;
- Le sens du bien commun ;
- Le don de soi ;
- L'abnégation ;
- L'héroïsme ;
- L'attention à l'autre.

Les candidats devront fournir, lors de la phase candidature, les éléments suivants :

- Une lettre de candidature – DC1
- Une déclaration sur l'honneur candidature (ou modèle DC2)
- Une garantie professionnelle (numéro de siret, attestation des artistes ou AGESEA ou équivalent)
- Une note d'intention qui ne doit pas dépasser deux pages (pas de présentation d'un projet à ce stade) ;
- Le CV qui ne doit pas dépasser deux pages en format word ou text edit ;
- Un portfolio de quinze/vingt pages avec des œuvres réalisées en lien avec le projet (pas plus de deux/trois images par page).

Eléments calendaires :

